**Stellantis se lance dans la production d’aéronefs électriques avec Archer et apporte un financement stratégique pour sa croissance**

* Stellantis et Archer s’unissent pour produire l’eVTOL Midnight d’Archer
* Stellantis apportera son expertise et sa technologie de fabrication de pointe, l’expertise de ses équipes et son capital pour soutenir la production de l’aéronef
* La contribution de Stellantis renforcera le projet de commercialisation de l’appareil d’Archer en lui permettant des centaines de millions de dollars d’économies
* L’objectif de Stellantis : produire en série l’eVTOL d’Archer en tant que fabricant contractuel exclusif
* Stellantis apportera jusqu’à150 millions de dollars en fonds propres qu’Archer pourra utiliser à son appréciation en 2023 et 2024
* Stellantis prévoit d’accroître sa participation stratégique au capital d’Archer via l’acquisition ultérieure de titres Archer en open market

**AMSTERDAM ET SANTA CLARA, CALIFORNIE, le 4 janvier 2023** – [Stellantis N.V.](https://www.stellantis.com/fr) (NYSE / MTA / Euronext Paris : STLA) et [Archer Aviation Inc.](https://www.archer.com/) (NYSE : ACHR) annoncent la conclusion d’un accord portant sur un élargissement significatif de leur partenariat via la production conjointe de l’aéronef électrique à décollage et atterrissage verticaux (eVTOL) emblématique d’Archer, le Midnight.

Stellantis et Archer travailleront ensemble pour construire le site de production récemment annoncé par Archer, à Covington (Georgie, Etats-Unis), où l’entreprise prévoit de démarrer la production de l’aéronef Midnight en 2024. Avec une charge utile estimée à plus de 450 kg, le Midnight est un aéronef sûr, durable et silencieux, conçu pour transporter quatre passagers en plus du pilote. Affichant une autonomie de 160 km, le Midnight est optimisé pour des courts trajets consécutifs d’environ 30 km avec un temps de recharge d’environ 10 minutes entre chaque trajet.

Unique en son genre dans le secteur de la mobilité aérienne urbaine, ce partenariat s’appuiera sur les forces et compétences respectives de chaque partenaire pour commercialiser le Midnight. Archer apporte l’équipe de renommée mondiale de son eVTOL, son moteur électrique et ses experts en certification, tandis que Stellantis fournit son expertise et sa technologie de fabrication de pointe, l’expertise de ses équipes et son capital. Ce partenariat devrait permettre d’accélérer la production de l’aéronef afin de respecter les plans de commercialisation d’Archer, tout en consolidant la mise sur le marché de son appareil en lui permettant plusieurs centaines de millions de dollars d’économies lors de la montée en puissance de la production. L’objectif de Stellantis : produire en série l’eVTOL d’Archer en tant que fabricant contractuel exclusif.

Preuve supplémentaire de son engagement, Stellantis apportera jusqu’à 150 millions de dollars en fonds propres qu’Archer pourra utiliser à son appréciation en 2023 et 2024, sous réserve de la réalisation de certains objectifs attendus pour 2023 par Archer. Stellantis prévoit également d’accroître sa participation stratégique via l’acquisition ultérieure de titres Archer en open market. Combinées aux autres éléments de ce partenariat élargi, ces actions permettront à Stellantis de se positionner en investisseur majeur d’Archer sur le long terme.

« Nous travaillons depuis deux ans avec Archer, et je ne cesse d’être impressionné par leur inventivité et leur détermination à réussir », a déclaré Carlos Tavares, CEO de Stellantis.

« Le renforcement de notre partenariat avec Archer en tant qu’investisseur stratégique et nos plans visant à développer notre participation au capital de l’entreprise sont la preuve que Stellantis ne cesse de repousser les limites pour offrir à tous des solutions de mobilité éco-responsables, sur la route comme dans les airs. Offrir à Archer nos capacités de fabrication en soutien est un nouvel exemple de la manière dont Stellantis compte façonner la mobilité de demain. »

« Le fait que Stellantis reconnaisse les avancées d’Archer en matière de commercialisation et qu’il s’engage aujourd’hui à fournir des ressources supplémentaires pour produire le Midnight, place Archer en position dominante pour être le premier sur ce marché », a déclaré Adam Goldstein, fondateur et CEO d’Archer. « Par ces mesures essentielles, nos deux entreprises avancent ensemble pour saisir une opportunité unique : redéfinir intégralement le transport urbain. »

[Partenaire stratégique d’Archer](https://media.stellantisnorthamerica.com/newsrelease.do?id=22448&mid=&searchresult) depuis 2020 via différentes initiatives de collaboration, Stellantis fait partie des investisseurs de l’entreprise depuis 2021. Durant cette période, Archer a mis à profit l’expertise de Stellantis en matière de production, de chaîne d’approvisionnement et de conception pour soutenir ses propres efforts d’ingénierie, de développement et de commercialisation de son aéronef eVTOL.

# # #

***À propos de Stellantis***

*Stellantis N.V. (NYSE / MTA / Euronext Paris : STLA) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d’histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande tech company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l’ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus,* [*www.stellantis.com*](http://www.stellantis.com).

***À propos d’Archer***

*Archer conçoit et développe des aéronefs électriques à décollage et atterrissage verticaux destinés aux réseaux de mobilité aérienne en milieu urbain. Archer se donne pour mission d’ouvrir la mobilité aérienne et de réinventer la manière dont chacun de nous se déplace et passe son temps. L’équipe d’Archer est basée à Santa Clara en Californie. Plus d’infos sur* [*www.archer.com*](https://cts.businesswire.com/ct/CT?id=smartlink&url=http://www.archer.com&esheet=52971849&newsitemid=20221116006108&lan=en-US&anchor=www.archer.com&index=2&md5=09e4a947c8d18f3854361a004590fc25).

**Contacts médias pour Stellantis**

Fernão SILVEIRA +31 6 43 25 43 41 – [fernao.silveira@stellantis.com](mailto:fernao.silveira@stellantis.com)

Shawn MORGAN +1 248 760 2621 – [shawn.morgan@stellantis.com](mailto:shawn.morgan@stellantis.com)

**Contacts médias pour Archer :**

Louise Bristow +1 818 398 8091 - [lbristow@archer.com](mailto:lbristow@archer.com)

**Déclarations prospectives d’Archer**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant les plans d’affaires et les stratégies produits à venir d’Archer, et le moment prévu pour le faire, y compris des déclarations relatives au développement, à la commercialisation et la fabrication et les spécifications de l’aéronef eVTOL, la mise en place du réseau de mobilité aérienne urbaine, le calendrier de la certification de l’eVTOL d’Archer, et celui de la réalisation de certaines étapes d’Archer en lien avec l’utilisation du capital généré par l’achat de futures parts. Ces déclarations prospectives constituent uniquement des prévisions et peuvent différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs. Les risques et incertitudes susceptibles d’entraîner une différence entre les résultats réels et les prévisions sont détaillés au paragraphe « Risk Factors » (Facteurs de risque) du rapport annuel d’Archer sur le formulaire 10-K pour l’année clôturée le 31 décembre 2021 et dans notre rapport trimestriel du formulaire 10-K pour les trois mois se terminant le 31 mars 2022, ainsi que dans d’autres documents déposés par Archer au fil du temps auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC), disponibles sur le site Internet de la SEC à l’adresse www.sec.gov. En outre, veuillez noter que les déclarations prospectives présentées ici sont basées sur des hypothèses jugées raisonnables par Archer en date de ce communiqué de presse. Archer ne prend aucun engagement de mettre à jour lesdites déclarations prospectives du fait de nouvelles informations ou événements futurs.*

**DÉCLARATIONS PROSPECTIVES DE STELLANTIS**

*Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d’autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s’attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l’état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d’événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d’exister à l’avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.*

*Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l’impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l’environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l’imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l’industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d’autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l’échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d’enquêtes gouvernementales et d’autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d’environnement ; les dépenses d’exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d’environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l’industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l’exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l’accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d’affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d’exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l’information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l’instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l’approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d’intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; et d’autres risques et incertitudes.*

*Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d’impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l’U.S. Securities and Exchange Commission et de l’AFM.*